

EXPOSE DU BUDGET DE L'ANNEE FINANCIERE
1925

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose :

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, un budget fédéral a nécessairement à faire avec deux années: celle qui est écoulée, et dont les comptes publics ont été soumis au Parlement; puis, l'année courante, ou bien, comme c'est le cas ici, l'année qui vient de se terminer.

Les Comptes publics de 1924-1925.

Les Comptes publics de l'année financière 1924-1925 ont été déposés sur le bureau de la Chambre le 11 janvier dernier. Dans mon exposé budgétaire du 24 mars 1925, traitant du bilan probable à la fin de l'année 1924-1925, j'ai suivi la sage coutume de prédire que nos recettes futures seraient un peu moindres que je ne prévoyais réellement et nos dépenses un peu plus fortes.

Le bilan même de l'année, comme il est indiqué dans les Comptes publics récemment déposés sur le bureau de la Chambre montre que les recettes ordinaires ont dépassé de \$2,800,000, en chiffres ronds, mes prévisions. Les dépenses ordinaires sont restées de \$808,000 en deçà du chiffre estimé; les dépenses imputables sur le compte du capital, en deçà de \$1,500,000; les dépenses spéciales, en deçà de \$209,000; et les avances aux chemins de fer Nationaux ont été de \$8,000,000 moindres que le chiffre prévu. L'exposé budgétaire prévoyait une augmentation de la dette pour cette année de 13 millions de dollars. Relativement à cette augmentation de la dette que l'on anticipait, je désire maintenant fournir une explication intéressante. Lorsque les crédits pour les fins du budget furent préparés, une somme de \$7,500,000 pour le réseau du National-Canadien, fut inscrite dans les crédits supplémentaires soumis à la Chambre pour cette année-là, au titre des dépenses. Trois mois plus tard, pendant que la Chambre étudiait les crédits, cette subvention fut rayée à la demande d'un membre du Gouvernement, ce qui réduisait d'autant l'augmentation anticipée de la dette. L'augmentation de nos recettes et la diminution des dépenses dans ces services et autres moins importants ont suffi à changer une augmentation anticipée de quelque 13 millions de la dette en une diminution de \$345,589.29, comme l'indiquent les Comptes publics pour cette année-là.

Passant maintenant à l'année financière 1925-1926, je dirai que quatre années de saine administration, de bonnes récoltes et de production intense dans le pays, l'amélioration

des conditions et l'augmentation de notre pouvoir d'achat à l'étranger, me permettent aujourd'hui de présenter un exposé budgétaire aussi encourageant pour les Canadiens qu'il doit être satisfaisant pour tous ceux qui s'intéressent au progrès et au développement du Canada. Pendant toute l'année, les importations de matières premières pour les industries canadiennes se sont bien maintenues, et dans certains cas elles ont dépassé les chiffres des années précédentes; d'un autre côté, notre commerce d'exportation a augmenté de mois en mois pendant toute l'année et cette augmentation constante nous laisse, à la fin de l'année financière avec une balance favorable de plus de 401 millions de dollars. Les résultats de cette augmentation de notre commerce ne sont nulle part plus exactement représentés que dans les recettes accrues des chemins de fer canadiens et dans les rapports annuels des institutions financières et industrielles du pays.

1925-1926

Augmentation de \$29,965,520 dans les recettes

Les recettes ordinaires réelles encaissées jusqu'au 31 mars dernier se sont élevées à \$367,958,495. Les recettes encore à venir sont estimées à \$8,841,505 une fois l'année close. Ceci porte le total des recettes à \$376,800,000, soit une augmentation de \$29,965,520 sur les chiffres de l'année 1924-1925.

Recettes et dépenses

On estime que les recettes des douanes seront de \$127,360,000, soit une augmentation d'environ \$19,200,000 comparativement à l'an dernier. Des droits d'accise nous nous attendons à obtenir \$42,920,000, augmentation de \$4,300,000 à peu près. Nous calculons que les impôts d'accise nous rapporteront \$95,500,000, augmentation de \$9,689,000. Des impôts sur le revenu nous espérons retirer \$55,530,000, ce qui est une diminution d'à peu près \$700,000. L'arriéré de l'ancien impôt de guerre sur les bénéfices industriels, commerciaux et professionnels nous a donné environ \$1,150,000. Nous calculons que l'intérêt sur les placements nous rapportera un revenu de \$8,270,000, soit une diminution d'environ \$3,062,000. Nous comptons recevoir \$30,334,000 en recettes postales, ce qui est à peu près \$1,540,000 de plus que l'an dernier. De toutes les autres sources, nous espérons retirer environ \$15,736,000, soit une augmentation de \$541,000.

Avec la permission de la Chambre, je vais insérer au harsard sous forme de résumé comparatif les recettes par services pour les deux années; aussi, un autre état indiquant les pourcentages des recettes comparées au revenu total de l'année 1925-1926.

RECETTES ORDINAIRES

	Réelles 1924-25		Estimatives 1925-26		Augmentation		Diminution	
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Douanes.....	108,146,871	51	127,360,000	00	19,213,128	49		
Droits d'accise.....	38,603,489	23	42,920,000	00	4,316,510	77		
Impôts d'accise.....	85,810,717	42	95,500,000	00	9,689,282	58		
Impôt sur le revenu.....	56,248,042	82	55,530,000	00			718,042	82
Arriéré de l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et professionnels.....	2,704,427	37	1,150,000	00			1,554,427	37
Intérêt sur les placements.....	11,332,328	50	8,270,000	00			3,062,328	50
Postes.....	28,793,816	86	30,334,000	00	1,540,183	14		
Tous autres revenus.....	15,194,785	54	15,736,000	00	541,214	46		
	346,834,479	25	376,800,000	00	29,965,520	75		

ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ORDINAIRES
Pour l'année financière 1925-1926

	Recettes estimatives	Pourcentage du total des recettes ordinaires	
Rendement des taxes spéciales de guerre—	\$	c.	
Impôts d'accise (sur les ventes, timbres, etc.).....	95,500,000	00	25-35
Impôt sur le revenu.....	55,530,000	00	14-73
Arriéré de l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et professionnels.....	1,150,000	00	0-31
Diverses taxes de guerre.....	2,400,000	00	0-64
Total du rendement des taxes de guerre.....	154,580,000	00	41-03
Douanes.....	127,360,000	00	33-80
Droits d'accise.....	42,920,000	00	11-30
Recettes totales provenant des impôts.....	324,860,000	00	86-22
Intérêt sur les placements.....	8,270,000	00	2-19
Postes.....	30,334,000	00	8-05
Recettes diverses.....	13,336,000	00	3-54
Total des recettes ordinaires.....	376,800,000	00	100

Si l'on établit à \$376,800,000 les recettes estimatives pour l'année terminée le 31 mars 1926 et à \$321,800,000 les déboursés approximatifs imputables sur le compte du fonds consolidé, il reste, pour les dépenses imputables sur le capital, spéciales et autres obligations un excédent de recettes sur les déboursés ordinaires de 55 millions de dollars.

Les dépenses imputables sur le capital pour les travaux publics, y compris ceux du ministère de la Marine, s'élèveront à \$4,930,000; et, pour les Chemins de fer et les Canaux, à \$12,005,000, dont \$11,945,000 pour le canal Welland. Par conséquent, le total net des dépenses imputables sur le capital pour l'année sera de \$16,935,000.

Les dépenses spéciales se chiffreront à \$4,155,000. Elles sont réparties de la façon suivante: règlements des réclamations de guerre, \$275,000; frais et escompte des émissions d'obligations pour le remboursement des emprunts à leur échéance, \$3,530,000; frais de transfert du fonds consolidé, \$350,000.

[L'hon. M. Robb.]

Avec la permission de la Chambre, je vais présenter l'état sommaire des dépenses approximatives des services du Gouvernement pour la dernière année financière, lequel indique les diverses sommes et le pourcentage du total des déboursés que chacun représente.

ETAT ESTIMATIF DES DÉPENSES POUR 1925-1926

	Dépenses	Pourcentage du total des dépenses des services administratifs	
Principales dépenses attribuables à la guerre—			
Intérêt sur la dette publique (augmentation sur 1924).....	\$ 117,907,000	00	34-38
Pensions de guerre.....	36,160,000	00	10-55
Rétablissement des soldats dans la vie civile.....	7,705,000	00	2-25
Etablissement des soldats sur la terre (administration).....	1,300,000	00	0-38
Commission impériale des tombes militaires.....	475,000	00	0-14
Monuments de guerre.....	175,000	00	0-05
Règlement des réclamations de guerre.....	275,000	00	0-08
	\$ 163,997,000	00	47-83

ETAT ESTIMATIF DES DÉPENSES POUR 1925-1926

	Dépenses	Pourcentage du total des dépenses des services administratifs
Autres frais obligatoires et imputables sur la dette publique—		
Intérêt sur la dette publique (telle qu'elle était en 1914).....	\$ 12,893,000 00	3-75
Autres pensions.....	1,060,000 00	0-31
Pensions de retraite.....	1,600,000 00	0-47
Subventions aux provinces.....	12,375,000 00	3-61
Escompte et frais des emprunts.....	3,530,000 00	1-03
	\$ 31,458,000 00	9-17
Frais généraux—		
Frais de gestion.....	\$ 880,000 00	0-26
Prime, escompte et change.....	10,000 00	-
Administration centrale.....	11,000,000 00	3-21
Administration de la justice.....	2,165,000 00	0-63
Service législatif.....	2,485,000 00	0-72
Elections.....	1,650,000 00	0-48
Pénitenciers.....	1,640,000 00	0-48
Agriculture.....	5,850,000 00	1-71
Immigration et colonisation.....	2,500,000 00	0-73
Santé.....	650,000 00	0-19
Défense nationale.....	12,450,000 00	3-64
Royale gendarmerie à cheval.....	2,097,000 00	0-61
Travaux publics.—Imputable sur le revenu.....	13,500,000 00	3-94
Chemins de fer et Canaux.—Imputable sur le revenu.....	1,350,000 00	0-39
Routes.....	2,000,000 00	0-58
Subventions aux paquebots-poste.....	1,100,000 00	0-32
Service maritime et fluvial.....	2,400,000 00	0-70
Service des phares et des côtes.....	2,450,000 00	0-70
Inspection des paquebots.....	119,000 00	0-03
Pêcheries.....	1,400,000 00	0-41
Mines et Commission géologique.....	500,000 00	0-15
Institutions scientifiques.....	1,000,000 00	0-29
Affaires indiennes.....	3,676,000 00	1-07
Gouvernement des territoires du Nord-Ouest.....	380,000 00	0-12
Divers.....	3,500,000 00	1-03
Gouvernement du territoire du Yukon.....	215,000 00	0-06
Douanes et Accise (service extérieur).....	9,850,000 00	2-87
Postes (service extérieur).....	30,360,000 00	8-85
Travaux publics (perception du revenu).....	860,000 00	0-26
Chemins de fer et Canaux (perception du revenu).....	2,100,000 00	0-61
Terres et parcs fédéraux.....	3,875,000 00	1-13
Commerce.....	4,750,000 00	1-39
Travail.....	1,250,000 00	0-36
Impressions et papeterie publique.....	138,000 00	0-04
Dépenses diverses au fonds consolidé.....	350,000 00	0-10
Dépenses imputables sur le capital—		
Travaux publics, y compris ministère de la Marine.....	4,930,000 00	1-44
Chemins de fer et Canaux.....	12,005,000 00	3-50
	\$ 147,435,000 00	43-00
Total des dépenses approximatives pour les services administratifs.....	\$ 342,890 00 00	100-00

Excédent de \$33,910,000 pour les services du Gouvernement

En comparant les dépenses globales des services du Gouvernement, à savoir \$342,890,000 avec notre revenu approximatif de l'année, qui se chiffre à \$376,800,000 nous consi-

derons que nous avons fait plus qu'équilibrer notre bilan pour les services administratifs, puisque nous avons un excédent de \$33,910,000.

Recettes des taxes spéciales de guerre et dépenses

Les recettes provenant des taxes spéciales de guerre au cours de l'année financière 1925-1926 vont s'élever à quelque chose comme \$154,580,000. Les dépenses globales directement attribuables à la guerre,—et je tiens spécialement à signaler cela à l'attention de la Chambre,—s'élèveront à environ \$163,997,000, soit \$9,417,000 de plus que les recettes de nos taxes spéciales de guerre. Cette différence devra être comblée par d'autres sources de revenus.

Je dépose ci-dessous un résumé des recettes et des dépenses des impôts de guerre pour chaque service au cours des années 1924-1925 et 1925-1926. Le chiffre des dépenses porté dans ce résumé est définitif et exact, sauf pour le montant de l'intérêt sur la dette nationale qui est établi comme représentant l'écart entre la somme dépensée au cours des années indiquées et celle qui fut payée avant la guerre en 1913-1914.

RECETTES DES TAXES SPÉCIALES DE GUERRE

Recettes des taxes spéciales de guerre	Réelles 1924-25	Approximatives 1925-26
Taxes d'Accise—		
Ventes.....	\$ 66,707,369 96	\$ 71,900,000 00
Manufactures.....	10,840,438 89	12,600,000 00
Timbres.....	9,325,887 95	9,800,000 00
Transport.....	2,420,930 07	2,350,000 00
Licences.....	36,211 00	35,000 00
	\$ 89,330,837 87	\$ 96,685,000 00
Moins les remboursements.....	3,520,120 45	1,185,000 00
Recettes nettes des taxes et accise.....	\$ 85,810,717 42	\$ 95,500,000 00
Impôt sur le revenu.....	56,248,042 82	55,530,000 00
Arrière de l'impôt sur les bénéficiaires.....	2,704,427 37	1,150,000 00
Compagnies de fiducie et de prêts.....	315,314 88	315,000 00
Compagnies d'assurance.....	867,901 96	865,000 00
Banques autorisées.....	1,217,753 85	1,220,000 00
Recettes globales des taxes spéciales de guerre.....	\$ 147,164,158 30	\$ 154,580,000 00

DÉPENSES PRINCIPALES ATTRIBUABLES À LA GUERRE

Intérêt sur la dette publique (augmentation sur 1914).....	\$ 121,896,099 27	\$ 117,907,000 00
Pensions de guerre.....	33,842,248 03	36,160,000 00
Rétablissement des soldats dans la vie civile.....	8,981,199 57	7,705,000 00
Etablissement des soldats sur des terres.....	1,412,900 59	1,300,000 00
Commission impériale des tombes militaires.....	446,895 77	475,000 00
Monuments de guerre.....	195,312 59	175,000 00
Règlement de réclamations de guerre.....	506,931 27	275,000 00
Dépenses globales attribuables à la guerre.....	\$ 167,281,587 09	\$ 163,997,000 00

Il est évident que sans les lourdes dépenses imposées au réseau national et à la Marine marchande et sans les dépenses qui nous ont été imposées par suite de la guerre, nos excédents et nos autres recettes auraient pu être employés à amortir la dette de guerre et nous aurions permis d'avoir un intérêt moins élevé attribuable à la guerre. D'autre part, au cours de la guerre et de la démobilisation, des frais considérables ont été mis au compte des dépenses ordinaires et, quoique ne provenant pas réellement de la guerre, ils étaient néanmoins dus aux conditions nées de la guerre. Même présentement se trouvent des obligations considérables dont il n'est pas fait mention dans le résumé que j'ai soumis et qui sont nées de la guerre, par exemple, une somme de \$4,000,000 consacrée à la perception des impôts de guerre n'y a pas été insérée, non plus que les obligations annuelles résultant de l'administration des emprunts lancés aux fins de la guerre et les frais représentés par le service des emprunts de guerre venus à échéance. Ces obligations et dépenses là peuvent être évaluées à \$4,000,000 au moins. On pourrait aussi y faire entrer les frais de logement des effectifs préposés à ces services, frais actuellement à la charge du département des Travaux publics.

DETTE PUBLIQUE NETTE DE \$2,395,084,685.59 AU
31 MARS

Passons à notre dette publique: le 31 mars 1925, notre dette publique nette s'élevait à \$2,417,437,685.59.

D'après l'estimation ci-dessus nos revenus ordinaires se monteront approximativement à \$376,800,000 et nos dépenses ordinaires et spéciales et nos dépenses estimatives imputables sur le compte du capital se monteront à \$342,890,000, les opérations de l'année relative

aux services de l'administration se termineront donc par un solde créditeur de \$33,910,000.

Il est d'autres recettes et inscriptions à notre crédit au chiffre de \$2,143,000 et certaines dépenses d'environ \$13,700,000 omises comme ne modifiant pas le résultat des opérations de l'année pour les services de l'administration, mais dont il faut tenir compte pour établir la dette nette. Voici ces recettes et inscriptions au crédit: recettes au compte des réparations payées, \$1,593,000 et obligations portant intérêt et se montant à \$550,000 déposées par la commission du port de Vancouver parce que le Gouvernement lui a transféré son élévateur à Vancouver. Nous avons inscrit ces obligations au bilan à titre de placement.

Au compte dépenses, nous avons inscrit un prêt de 10 millions au chemin de fer National, un prêt de \$668,000 à la marine commerciale de l'Etat et un autre de \$511,000 à la commission du port de Québec. Il y a aussi un déboursé de \$2,521,000 en vertu de la loi pour venir en aide aux déposants de la Home Bank.

RÉDUCTION DE LA DETTE PAR \$22,353,000.

Pour obtenir la dette nette à la date du 31 mars, le chiffre étant \$2,395,084,685.59, il faut déduire du surplus de \$33,910,000 mentionné plus haut l'excédent de \$11,557,000 de ces dépenses spéciales sur ces revenus spéciaux, ce qui porte à \$22,353,000 la réduction de la dette durant l'année. Permettez-moi de souligner encore une fois, monsieur l'Orateur, que cette réduction de la dette est nette, absolument nette. Que la Chambre me permette aussi de déposer un état détaillé touchant la diminution approximative de la dette.

RÉSULTAT APPROXIMATIF DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1925-1926

Revenus ordinaires.....			\$ 376,800,000 00
Dépenses ordinaires.....		\$ 321,800,000 00	
Dépenses au compte du capital (nettes).....		16,935,000 00	
Dépenses spéciales:—			
Frais d'émission d'emprunts.....	\$ 3,530,000 00		
Règlement de réclamations de guerre (net).....	275,000 00		
Frais divers.....	350,000 00	4,155,000 00	342,890,000 00
Surplus dans les affaires du Gouvernement.....			\$ 33,910,000 00
Excédent sur les dépenses ordinaires et au compte du capital.....		\$ 38,065,000 00	
Excédent sur les dépenses ordinaires.....		55,000 000 00	
Autres recettes et inscriptions au crédit:—			
Paiements des réparations.....		1,593,000 00	
Obligations reçues de la Commission du port de Vancouver à cause du transfèrement d'un élévateur du Gouvernement à Vancouver à cette commission.....		550,000 00	2,143,000 00
			\$ 36,053,000 00
Autres dépenses:—			
Prêts au chemin de fer National.....	\$ 10,000,000 00		
Prêts à la marine commerciale de l'Etat.....	668,000 00		
Prêts à la commission du port de Québec.....	511,000 00		
Loi pour venir en aide aux déposants de la Home Bank.....	2,521,000 00		13,700,000 00
Diminution approximative de la dette.....			\$ 22,353,000 00

Emprunts négociés durant l'année financière

Durant l'année financière, des obligations de \$164,347,833 sont échues. Nous avons remboursé ces obligations en négociant des emprunts de remboursement pour une somme de 145 millions; nous avons payé la différence en argent. Ces opérations ont diminué de \$19,347,833 la dette consolidée et assuré une économie de \$819,058 sur le service annuel des intérêts.

Voici les échéances:

A Londres: Effets du trésor, \$24,333,333, à 4 p. 100, en remboursement des obligations de l'emprunt 1920-1925, à 4½ p. 100.

Au Canada: 8 millions d'effets à 4 p. 100, 1924-1925, \$42,014,500 emprunt de guerre, 5 p. 100, 1915-1925 (exempt d'impôt).

Aux Etats-Unis: 90 millions d'effets à 4 p. 100, 1924-1925.

Pour faire face à ces obligations, nous avons vendu le premier septembre 1925, 70 millions d'effets du trésor à un an, 4 p. 100, payables à New-York, et 75 millions d'obligations, à 4½ p. 100, à quinze ans d'échéance, payables au Canada et imposables par le gouvernement canadien. Nous avons ainsi remplacé \$42,014,500 d'obligations exonérées d'impôt par un égal montant sujet à l'impôt.

L'émission d'obligations pour 75 millions a été vendue à un syndicat canadien à raison de 95.80 net, payable en trois versements correspondant aux besoins de la trésorerie: un tiers le 30 septembre, un tiers le 31 octobre et un tiers le 30 novembre.

L'émission de billets pour 70 millions en acquit des 90 millions échéant a été achetée au pair par un syndicat américain. Le Gouvernement s'est réservé la faculté de rembourser en tout temps passé le 1er mars 1926 après avis.

Cela complétait les règlements d'échéances pour l'année financière 1925-1926.

Nous avons négocié récemment avec succès les échéances pour l'année 1926-1927. L'émission d'obligations à 5 p. 100 pour 25 millions de dollars, en acquit de l'emprunt dit du service public, faite en 1916 échéant à New-York le 1er avril 1926. En y pourvoyant, nous avons profité de l'état favorable du marché pour assurer le remboursement des 70 millions de billets provisoires échéant à New-York le 1er septembre 1926. Cet arrangement nous donnait la faculté de rembourser cette somme le 1er avril 1926, en sorte que, à cette date, l'échéance totale à New-York était de 95 millions de dollars. Les négociations conduites à New-York et avec les institutions financières canadiennes aboutirent à une émission de 40 millions à New-York et à une autre

de 65 millions en Canada, diminuant ainsi de 55 millions notre dette à New-York.

Cet emprunt à New-York de 40 millions portant intérêt à 4½ p. 100, pour une durée de dix ans, a rapporté 97,354 net. Quant à l'émission canadienne, dont l'échéance fut fixée à quatre ans pour 20 millions et à vingt ans pour 45 millions, et l'intérêt à 4½ p. 100 dans les deux cas, elle a réalisé en moyenne 96.735 net.

L'état financier des chemins de fer

Ceux qui sont au courant des recettes du National-Canadien apprendront sans surprise que le crédit de 50 millions voté à son intention au cours de la dernière session n'a pas été épuisé. Le ministre des Chemins de fer présentera prochainement l'état détaillé des opérations du réseau, mais j'ai cru à propos de saisir cette occasion d'en indiquer rapidement le résultat financier afin d'en faire bien comprendre où en est le pays, dette et chemins de fer compris.

L'état général des opérations du National-Canadien durant l'année civile 1925 accusera un surplus de \$30,443,52 sur les frais d'exploitation et imputables sur le compte du revenu intérêt non compris. L'année financière du Gouvernement se termine le 31 mars et les crédits votés pour les chemins de fer couvrent cette période. Je me suis donc procuré de l'administration des chemins de fer un état correspondant à la même période. Les opérations des trois premiers mois de l'année 1926 accusent des recettes bien supérieures à celles du premier trimestre de 1925, ce qui porte à 33 millions approximativement pour l'année 1925-1926, le surplus sur tous les frais d'exploitation et frais imputables sur le revenu, sauf le service des intérêts.

Le service des intérêts représente chaque année \$71,800,000 en chiffres ronds, dont \$40,400,000 sur les obligations détenues par des particuliers. Quant à la balance, \$31,400,000, c'est une simple question de comptabilité et non un versement en argent, qui représente la dette des chemins de fer envers le Gouvernement pour intérêt sur avances d'argent. Nous l'avons dit l'année dernière, le chemin de fer n'acquiesce pas cet intérêt et le Gouvernement considère cette dette en souffrance. Fondue indirectement dans notre dette nationale cette somme n'intéresse pas pour les fins de comparaison. Mettant donc le surplus de 33 millions en regard de \$40,400,000 d'intérêts versés à des particuliers il reste une somme de \$7,400,000, qui représente le déficit réel en argent sur les opérations de l'année financière. C'est pour couvrir ces pertes de même que pourvoir aux remboursements et aux dépenses imputables sur le capital que nous votons les crédits des chemins de fer.

J'arrive maintenant aux avances faites au réseau durant l'année financière qui vient de se terminer. Je disais dans l'exposé financier de la dernière session, qu'il nous faudrait avancer durant l'année 1924-1925, jusqu'à concurrence de 74 millions, indépendamment des remboursements. Ces 74 millions se décomposaient ainsi:

Argent avancé par le Gouvernement	\$10,000,000
Endossement d'obligations	64,000,000

Durant l'année financière qui vient de se clore il a suffi de 10 millions d'avances que le Gouvernement a prélevé sur notre revenu. Il n'a pas été donné de garanties ni contracté de dette flottante. L'augmentation notable des recettes d'une part, la diminution des sommes consacrées à des achats de matériaux et de fournitures et le recours au capital d'exploitation ont contribué chacun pour une part à déterminer cet état de choses. En outre, un peu plus de \$2,700,000, reliquat d'une émission antérieure d'obligations garanties, ont été utilisés.

L'avance de dix millions a été portée au compte de la dette nette du Dominion comme actif improductif, d'après la méthode suivie ordinairement pour les prêts en espèces aux chemins de fer. Cette avance couvre la perte de \$7,400,000 et il reste un solde de \$2,600,000 disponible pour les dépenses au compte du capital. Les comptes publics de l'année comprendront donc, en sus de toutes les dépenses du Gouvernement, une somme de \$2,600,000 disponible pour les dépenses de premier établissement des chemins de fer; aucune autre aide financière n'a été accordée.

Le total de nos déboursés pour le compte des chemins de fer s'élève maintenant à 601 millions et cette somme est ajoutée à notre dette nationale. Elle ne comprend pas les intérêts accumulés ni le coût de la construction des chemins de fer qui formaient au début le réseau du gouvernement canadien. Une grande partie de cette somme représente des déboursés destinés à combler les déficits et, par conséquent n'ajoute rien à la valeur du réseau. Une partie considérable a cependant été employée pour améliorer la voie et le matériel, ce qui en a augmenté la valeur. L'augmentation de 43 millions dans les recettes au cours des quatre dernières années se passe de commentaires.

Une estimation de la valeur du placement du Gouvernement dans les chemins de fer Nationaux, sans tenir compte des anciens chemins de fer du Gouvernement, la porte à 375 millions. On arrive à ce chiffre en déduisant les déficits, les surestimations et l'inflation

révélés lors de l'enquête tenue par une commission royale en 1917 et de l'arbitrage subséquent.

Quelle que puisse être la valeur que l'on fixera définitivement aux capitaux placés par le Gouvernement dans les chemins de fer, il n'en restera pas moins qu'ils auront contribué considérablement à l'augmentation de notre actif improductif et de notre dette qui apparaît dans les comptes publics. La compagnie étant à présent en bonne voie de pouvoir faire face à ses obligations envers le public, nous devrions avant longtemps cesser d'ajouter à notre dette publique pour les fins des chemins de fer Nationaux. L'avenir est certainement plus brillant pour nos chemins de fer et, en définitive, pour les finances du pays.

L'année financière 1926-1927

Il est toujours difficile de prédire avec exactitude quel sera le revenu d'une année. Cependant, les indications présagent une plus-value de recettes. Le budget principal déjà déposé et la somme probable du budget supplémentaire nous donnent une idée assez juste des déboursés à prévoir.

Le budget principal pour tous les services, excepté pour les chemins de fer, s'élève à \$345,771,351. Les avances aux chemins de fer se chiffrent à 31 millions et celles à la Marine marchande de l'Etat sont de \$600,000, soit un total de \$31,600,000. A ces sommes, il faut ajouter quelque chose pour le budget supplémentaire. J'ajouterai donc \$4,500,000, soit à peu près le même montant que comportait le budget supplémentaire de l'an dernier, moins quelques déboursés divers que nous n'aurons pas à faire cette année et qui s'élevaient à environ \$4,500,000. J'espère cependant que le budget supplémentaire n'atteindra pas même cette somme et je donne avis à mes honorables amis des deux côtés de la Chambre que je vais faire de mon mieux pour la diminuer.

Je désire attirer l'attention de la Chambre et de la population en général sur le remarquable progrès de notre commerce. L'année financière s'est terminée avec une balance en notre faveur de plus de 402 millions, ce qui ne s'était pas encore vu depuis la guerre. Les chiffres provisoires pour l'année financière terminée le 31 mars montrent que notre commerce total a été de \$2,255,860,762, soit une augmentation de 378 millions sur l'année terminée le 31 mars 1925, alors que notre commerce total s'était élevé à \$1,878,000,000. Nos exportations dépassent encore nos importations et, l'an dernier, elles se sont élevées à \$1,328,000,000 comparativement à \$1,081,000,000 pour l'année précédente. C'est là une augmentation de 247 millions. Nos importations ont été de 927 millions comparative-

ment à 796 millions pour l'année précédente, soit une augmentation de 131 millions. En comparant ces chiffres, on verra que la balance favorable de nos exportations sur nos importations est passée de 284 millions à \$401,213,000.

En établissant la comparaison entre les chiffres de notre commerce d'année en année, deux points offrent un intérêt particulier. Le premier, c'est que la balance en notre faveur est générale; le second, c'est la source de l'accroissement de notre commerce. Les rapports statistiques pour l'année financière n'ont pas encore été compilés pour indiquer notre commerce avec chaque pays. Mais nous avons les chiffres pour les onze mois terminés le 28 février et l'on peut établir la comparaison entre cette période et la période correspondante terminée le 28 février 1925. Durant les onze mois de la dernière année financière, la balance des exportations sur les importations a augmenté de 115 millions. Au moins 104 millions de cette augmentation, ou 90 p. 100 de la balance favorable, sont attribuables à notre commerce avec les autres parties de l'empire. Monsieur l'Orateur, cela constitue une ample justification de la politique commerciale du Gouvernement et prouve que nous devrions augmenter encore nos efforts en vue de développer davantage notre commerce avec les autres parties de l'empire et les pays qui sont disposés à nouer des relations commerciales avec nous.

L'aspect le plus remarquable de notre commerce avec l'empire, c'est la rapide augmentation du volume de nos exportations de bétail sur les marchés du Royaume-Uni, depuis l'abolition de l'embargo, le premier avril 1923. Au cours de l'année qui a précédé la levée de l'embargo, la valeur de nos exportations de bétail sur les marchés des Iles-Britanniques étaient estimée à \$2,809,796, tandis qu'elles se sont élevées à \$11,283,007 pour les onze mois finissant au mois de février dernier, soit une augmentation d'au delà de 400 pour 100. Le tableau ci-dessous fait voir le développement de ce trafic au cours des trois dernières années:

Exportations de bestiaux, âgés de plus d'un an, du Canada en Angleterre, de 1923 à 1926

(D'après les rapports de la Douane)

Année financière terminée le 31 mars	Nombre	Valeur
1923.	25,758	\$ 2,809,796
1924.	59,486	6,287,815
1925.	86,245	9,125,667
1926 (Pour les onze mois terminés en février)	106,200	11,283,007

Réduction de l'impôt sur le revenu

J'en arrive maintenant à une partie de l'exposé budgétaire qui intéressera peut-être tous les honorables membres et la population canadienne en particulier. Par bonheur, notre situation financière et commerciale nous permet maintenant d'effectuer des réductions très sensibles de l'impôt sur le revenu. Animés que nous sommes du désir de rendre disponibles des montants considérables, qui pourront être appliqués au développement du pays, les résolutions budgétaires que nous déposerons tout à l'heure comportent des réductions de l'impôt sur le revenu du haut au bas de l'échelle. Dans la revision que nous avons fait subir à la loi de l'impôt sur le revenu en temps de guerre, nous avons établi une distinction entre les recettes annuelles et les revenus provenant de placements. La nouvelle loi est présentée sous une forme nouvelle et moins compliquée, elle facilitera la tâche de faire les calculs nécessaires et, par là même, elle rendra plus facile l'acquiescement de l'impôt.

Pour l'information des honorables membres, je réclame maintenant le privilège de faire consigner au hansard un tableau comparatif de modifications proposées:

IMPÔT SUR LE REVENU

GENS MARIÉS N'AYANT PERSONNE À LEUR CHARGE

Taxes à acquitter

Revenu	Taxe actuelle*	Taxe proposée
\$ 1,000.....
1,500.....
2,000.....
2,500.....	\$ 20 00
3,000.....	40 00
3,500.....	60 00	\$ 10
4,000.....	80 00	20
4,500.....	100 00	30
5,000.....	126 00	40
6,000.....	178 50	70
7,000.....	283 50	10
8,000.....	388 50	110
9,000.....	504 00	220
10,000.....	619 50	290
11,000.....	745 50	370
12,000.....	871 50	460
13,000.....	1,008 00	560
14,000.....	1,144 50	670
15,000.....	1,291 50	790
16,000.....	1,438 50	920
17,000.....	1,596 00	1,060
18,000.....	1,753 50	1,210
19,000.....	1,921 50	1,370
20,000.....	2,089 50	1,540
21,000.....	2,268 00	1,720
22,000.....	2,446 50	1,910
23,000.....	2,635 50	2,110
24,000.....	2,824 50	2,320
25,000.....	3,024 00	2,530
26,000.....	3,223 50	2,740
27,000.....	3,433 50	2,950
28,000.....	3,643 50	3,160
29,000.....	3,864 00	3,380
30,000.....	4,084 50	3,600
31,000.....	4,315 50	3,820
32,000.....	4,546 50	4,040
33,000.....	4,788 00	4,260
34,000.....	5,029 50	4,490

IMPÔT SUR LE REVENU

GENS MARIÉS N'AYANT PERSONNE À LEUR CHARGE—Fin

Taxes à acquitter

Revenu	Taxe actuelle*	Taxe proposée
35,000	5,281 50	4,720
36,000	5,533 50	4,950
37,000	5,796 00	5,180
38,000	6,058 50	5,410
39,000	6,331 50	5,650
40,000	6,604 50	5,900
41,000	6,888 00	6,130
42,000	7,171 50	6,370
43,000	7,465 50	6,610
44,000	7,759 50	6,850
45,000	8,064 00	7,110
46,000	8,368 50	7,390
47,000	8,683 50	7,610
48,000	8,998 50	7,860
49,000	9,324 00	8,120
50,000	9,649 50	8,380
52,000	10,321 50	8,900
54,000	11,014 50	9,430
56,000	11,728 50	10,070
58,000	12,463 50	10,510
60,000	13,219 50	11,070
62,000	13,996 50	11,630
64,000	14,794 50	12,200
66,000	15,613 50	12,780
68,000	16,453 50	13,360
70,000	17,314 50	13,960
72,000	18,196 50	14,560
74,000	19,099 50	15,170
76,000	20,023 50	15,790
78,000	20,968 50	16,410
80,000	21,934 50	17,050
82,000	22,921 50	17,690
84,000	23,929 50	18,340
86,000	24,958 50	19,000
88,000	26,008 50	19,660
90,000	27,079 50	20,340
92,000	28,171 50	21,020
94,000	29,284 50	21,710
96,000	30,418 50	22,410
98,000	31,573 50	23,110
100,000	32,749 50	23,830
110,000	39,049 50	27,500
120,000	45,349 50	31,270
130,000	51,649 50	35,140
140,000	57,949 50	39,110
150,000	64,249 50	43,180
175,000	81,049 50	53,650
200,000	97,849 50	64,370
250,000	133,549 50	86,340
300,000	169,249 50	103,810
350,000	206,524 50	131,780
400,000	243,799 50	155,250
450,000	281,074 50	179,220
500,000	318,349 50	203,690
600,000	393,949 50	253,660
700,000	469,549 50	303,660
800,000	545,149 50	353,660
900,000	620,749 50	403,660
1,000,000	696,349 50	453,660

*La "taxe", dans le tableau ci-dessus est calculée sur les revenus, à l'exclusion des dividendes.

Je ne discuterai pas toute la liste, mais je citerai quelques exemples pour montrer l'effet des changements projetés. Sur un revenu de \$3,000, l'impôt est actuellement de \$40; dorénavant, on ne paiera rien. Sur un revenu de \$6,000, on paie actuellement \$178.50; à l'avenir l'impôt sera de \$70; sur un revenu de \$12,000, l'impôt sera de \$460 au lieu de \$871.50; sur un revenu de \$18,000, il sera de \$1,210 au lieu de \$1,753.50. Quiconque désire savoir quel sera l'impôt sur un revenu d'un million, pour ra le trouver dans le Hansard, demain matin.

[L'hon. M. Robb.]

M. WHITE (Mont-Royal): L'honorable ministre veut-il me dire si ces réductions s'appliqueront à l'année écoulée?

L'hon. M. ROBB: Monsieur d'Orateur, je ne voudrais pas dépasser l'année courante, mais si cela peut faire plaisir à nos honorables collègues, je dirai que nous espérons, si la proposition est adoptée par le Parlement, appliquer la réduction aux impôts qu'on perçoit maintenant. Cela dépendra autant de l'opposition que de nous.

Modifications du tarif douanier et des impôts. J'ai plusieurs propositions à faire touchant la modification du tarif douanier et la réduction des taxes perçues en vertu de la loi spéciale des revenus de guerre et de la loi de l'impôt sur le revenu, à part certaines modifications exigées par la convention avec les Antilles et autres conventions de commerce. Les changements dans le tarif douanier ne sont pas nombreux. On avait déjà décidé, avant l'institution de la commission consultative du tarif, de faire certains changements motivés par les besoins nouveaux; ils sont indiqués dans les propositions que je vais vous présenter.

Sur les grains de cacao, on propose de porter le tarif général de \$1.50 à \$2.00 par 100 livres et l'on augmente dans les mêmes proportions certains produits de cacao.

On propose aussi de laisser entrer le café vert en franchise d'après le tarif de préférence britannique.

Les droits sur le gingembre, les épices, la muscade, le macis et l'arrow-root sont réduits conformément aux conditions de la convention avec les Antilles.

Les bananes continuent d'entrer en franchise sous tous les tarifs, mais on autorise le gouverneur en conseil à imposer un droit de 50c. par régime pour le tarif général et le tarif intermédiaire, laissant la franchise pour le tarif de préférence britannique, lorsque le produit est importé directement par bateau.

On propose de réduire les droits sur les ananas en boîtes hermétiquement fermées de 1c. $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ c. par livre, sous le tarif de préférence britannique.

Le tarif général sur les viandes fraîches est augmenté d'un demi-cent par livre.

Pour encourager la conservation de nos ressources forestières, on propose de laisser entrer en franchise les graines devant servir au reboisement.

Le droit sur le sucre à raffiner accusant 96 degrés à la polarisation est réduit, dans le tarif de préférence britannique, de 16c.288 par 100 livres, soit de 45c. à 28c.712. Des ré-

ductions équivalentes sont faites dans les droits sur le sucre de polarisation différent.

Les amers d'angusture, lorsqu'ils sont importés directement par bateau, seront assujettis, dans le tarif de préférence britannique, à un droit de \$5 par gallon au lieu de \$10 comme à présent.

Divers MEMBRES: Très bien, très bien.

L'hon. M. ROBB: Les honorables députés paraissent approuver cela. Conformément aux conditions de la convention avec les Antilles, on propose aussi dans le cas des éponges, qui sont actuellement frappées d'un droit de 12½ p. 100 d'après le tarif de préférence britannique et de 8½ en vertu de la convention de 1920 avec les Antilles, de supprimer les droits du tarif de préférence britannique.

Le fer-blanc d'un genre qui ne se fabrique pas au Canada entrera en franchise d'après le tarif de préférence britannique et sous le régime du tarif intermédiaire et du tarif général sera assujetti à un droit de 5 p. 100. Cela rendra service principalement aux conserveries.

On est fortement d'avis au Canada que l'industrie automobile jouit de plus de protection qu'elle n'en a besoin pour faire d'assez bonnes finances; c'est pourquoi nous proposons de réduire les droits sur les voitures et les camions automobiles et sur les motocyclettes. Voici les réductions projetées: Sur les voitures automobiles évaluées au détail à \$1,200 au plus et sur les camions automobiles et les motocyclettes, les droits sont réduits à 20 p. 100 dans le tarif général, à 17½ p. 100 dans le tarif intermédiaire et à 12½ p. 100 dans le tarif de préférence britannique. Sur les voitures automobiles évaluées au détail à plus de \$1,200, le tarif général est réduit à 27½ p. 100, le tarif intermédiaire à 25 p. 100 et le tarif de préférence britannique à 15 p. 100. Pour encourager l'industrie canadienne, on fera une remise de 25 p. 100 sur les matériaux employés dans la fabrication de ces véhicules automobiles, pourvu qu'au moins la moitié du coût de l'article fini représente un produit canadien.

Les droits sur les pasteurisateurs et sur l'outillage pour faire de l'électricité dans les exploitations agricoles sont réduits à 5 p. 100 dans le tarif de préférence britannique et à 10 p. 100 dans le tarif intermédiaire et dans le tarif général. On fait une réduction proportionnelle sur les matières premières. Le droit sur les moulages d'acier bruts pour la fabrication des fusils de chasse est réduit au tarif général de 10 p. 100. Le droit sur les crosses de fusil est réduit au tarif général de 15 p. 100.

On propose d'admettre en franchise les ceintures et lampes pour les mineurs ainsi que les parties de ces lampes.

Les machines servant à l'extraction du pétrole brut ou des fertilisants contenus dans les schistes bitumineux sont admises en franchise et libérées de la taxe de vente.

Les moteurs d'aéroplanes ou les parties détachées complètes seront admises en franchise sous le régime du tarif de préférence britannique et le droit sera de 7½ p. 100 sous le régime du tarif intermédiaire et de 10 p. 100 sous celui du tarif général jusqu'au 1er juillet 1928.

Le glycol d'éthylène employé dans la fabrication des explosifs sera admis en franchise.

Drawbacks

On propose d'accorder les drawbacks suivants:

99 p. 100 sur le sucre employé dans la fabrication du vin de baies Logan.

Un drawback semblable est actuellement accordé sur le sucre employé dans la fabrication du vin de raisin.

80 p. 100 sur les mèches et les déchets de soie artificielle jusqu'au 1er janvier 1928.

80 p. 100 sur les filés ou filaments de soie artificielle énumérés à l'article 583 du tarif, s'ils ont été importés avant le 1er janvier 1926 et utilisés pour la fabrication avant le 1er janvier 1927.

99 p. 100 sur l'acétate de cellulose en poudre importé après le 30 avril 1927 et avant le 1er novembre 1927 et utilisé pour la fabrication avant le 1er décembre 1927.

80 p. 100 sur des filés obtenus d'acétate de cellulose filés à sec, s'ils sont importés après le 31 octobre 1926 et employés dans la fabrication avant le 1er août 1927, et fabriqués avant le 1er septembre 1927.

Expéditions directes

On propose, après le 1er janvier 1927, d'appliquer les avantages du tarif de préférence britannique seulement aux marchandises expédiées directement sans transbordement à un port de mer ou de rivière du Canada.

Taxe sur le gaz acide carbonique

On propose d'abolir la taxe sur l'acide carbonique gazeux tel qu'il est désigné dans l'annexe II de la loi des revenus spéciaux de guerre.

Exemption de la taxe des ventes

La taxe de vente sera supprimée pour un nombre d'articles et sera réduite à 2½ p. 100 sur les conserves de poisson.

Poste à deux sous

De toutes les taxes imposées par la loi des taxes spéciales de guerre de 1915 aucune n'a autant pesé sur le peuple que l'augmentation de 50 p. 100 sur l'affranchissement des lettres. Tous ceux qui utilisent le service postal ont payé cet impôt. L'amélioration de nos finan-

ces nous permet d'annoncer aujourd'hui que les Canadiens pourront célébrer la fête du Dominion, cette année, par le retour au taux populaire de l'affranchissement à deux sous.

Impôt du timbre sur reçus

La taxe sur les reçus est aussi abolie.

L'état présenté cet après-midi réflète la prospérité grandissante du Canada. Le peuple se trouve soulagé d'impôts estimés à 25 millions et tout le monde bénéficiera de cette réduction, grâce à la suppression ou à la diminution de certaines taxes. Je ne voudrais pas qu'on pût croire que j'attribue tout cela à l'influence de la politique du Gouvernement sur le développement de nos intérêts économiques. Je me permettrai cependant de dire que, si les choses avaient marché en sens inverse, certains en auraient blâmé le Gouvernement. Il est des gens qui croient que la prospérité et le progrès commercial découlent du fait que les gens de leur couleur politique détiennent le pouvoir. D'autres mettent toute la faute des crises qui peuvent se produire ici ou là sur le gouvernement. Ne pouvons-nous pas trouver un juste milieu pour ces causes et leurs effets? Pour ma part, je tiens que le progrès dans nos diverses sphères, qu'il s'agisse des industries fondamentales, du monde commercial ou d'aucun des divers intérêts qui forment notre vie nationale ainsi que des périodes de prospérité comme de celles de stagnation ont d'abord leur origine en partie dans la situation mondiale et en partie dans l'adresse, la sagacité et l'énergie que nous apportons à l'accomplissement de nos tâches nationales.

Cette observation a d'autant plus sa raison d'être que, si je ne me trompe, le peuple canadien, au cours de la période de fléchissement qui a suivi la fin de la prospérité factice de la guerre, s'est trouvé inutilement gêné par une épidémie de pessimisme qui influençait beaucoup trop les actes et les paroles d'un trop grand nombre de nos citoyens; sans quoi, la prospérité de ce moment serait encore plus grande que je n'ai le privilège de le constater.

Nous avons franchi cette période de fléchissement et nous en avons la preuve dans les compilations statistiques qui d'une année à l'autre reflètent la situation économique au Canada. Aujourd'hui, le pays devient de plus en plus prospère; il y a moins de chômage; le nombre des colons augmente et avec cet optimisme qui se manifeste d'un océan à l'autre, l'année 1926 est pleine de promesses.

A l'heure actuelle, au Canada, nous avons des difficultés, de nombreuses difficultés, des problèmes qui exigent le meilleur de notre effort si nous tenons à faire du Canada un pays uni. D'aucuns dans l'Est disent que l'Ouest,—cette importante région de produc-

teurs,—demande trop; et dans l'Ouest d'autres taxent l'Est d'égoïsme. N'ont-ils pas tous également tort? N'existe-t-il pas un sentiment plus conforme aux faits et plus généreux? J'ai la conviction que dans l'Est comme dans l'Ouest, de même que partout ailleurs au Canada, règne un véritable et puissant esprit national. Nulle part ailleurs que dans l'Est et dans l'Ouest, rencontre-t-on en plus grand nombre, hommes et femmes, qui veulent vivre et laisser vivre, qui sont prêts à faire les concessions raisonnables pour le bien du pays dans son ensemble, ou qui souhaitent plus ardemment voir la prospérité et le contentement régner dans toutes nos provinces. Ce n'est pas en accentuant nos différends, soit sur des questions de divisions géographiques ou sur des questions d'ordre ethnique, que nous atteindrons l'idéal que nous avons le plus à cœur en matière de progrès. Nous y parviendrons en unissant toutes nos forces et en nous inspirant tous d'un commun idéal. Quelle meilleure devise pourrions-nous choisir que ces mots: "Un Canada uni et prospère."

J'ai l'honneur de donner avis que lorsque la Chambre siégera en comité je proposerai les résolutions suivantes:

1. La Chambre est d'avis: Que le tarif douanier de 1907 soit modifié par la radiation du paragraphe un de l'article trois et la substitution du suivant:

(1) Les taux des droits de douane, s'il en est, qui sont énoncés dans la première colonne: "Tarif de préférence britannique", s'appliquent aux produits naturels ou fabriqués des pays britanniques qui suivent, lorsque ces produits sont apportés sans transbordement d'un port de l'un quelconque des pays britanniques jouissant des avantages du Tarif de préférence britannique dans un port maritime et fluvial du Canada:

(a) Le Royaume-Uni;

(b) La colonie britannique des Bermudes;

(c) Les colonies britanniques habituellement appelées les Antilles anglaises, comprenant:

Les Lucayes;

La Jamaïque;

Les Iles turques et Caïques;

Les Iles sous-le-vent (Antigua, Saint-Christophe-Nevis, Dominique, Montserrat, et les Iles Vierges);

Les Iles du vent (Grenade, Saint-Vincent et Sainte-Lucie);

La Barbade;

La Trinité et Tabago;

(d) La Guyane anglaise;

(e) Les Indes anglaises;

(f) Ceylan;

(g) Les Straits Settlements;

(h) La Nouvelle-Zélande;

(i) L'Union du Sud-Africain;

(j) La Rhodésie du Sud;

(k) Toute autre colonie ou possession britannique admise, en Canada, au bénéfice du Tarif de préférence britannique, de la manière ci-après prescrite;

Cependant, les marchandises ayant droit aux avantages du tarif de préférence britannique jouissent de ces avantages lorsqu'elles sont expédiées au moyen d'un connaissance direct à l'adresse d'un destinataire demeurant à un port spécifié du Canada, lorsque les-